



**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE CANDIDATURES
POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS (ÉTUDIANTS)
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la vacance d'un siège constatée au conseil d'administration (collège étudiants),

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 08/03/2017,

Vu l'arrêté du 23/02/2017 régissant l'élection prévue le 13 avril 2017 pour le renouvellement partiel du conseil d'administration (collège usagers),

ARRÊTÉ

ARTICLE 1: CANDIDATURE(S) RECEVABLE(S)

En application de l'arrêté susvisé, la date limite de dépôt des candidatures pour l'élection partielle au conseil d'administration (collège usagers) de l'Université Bordeaux Montaigne était fixée au 30 mars 2017, 16h30.

Il a été constaté à cette date les candidatures suivantes:

- *candidat au mandat de représentant usager titulaire*: MOREL Léandre ;
- *candidat au mandat de représentant usager suppléant* : JULIEN Timo (sans profession de foi déposée).

Sont déclarées recevables pour l'élection du 13 avril 2017 portant renouvellement partiel du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne dans le collège usagers (un siège à pourvoir: un titulaire, un suppléant) les candidatures suivantes:

→ MOREL Léandre et son suppléant associé, JULIEN Timo.

ARTICLE 2: PUBLICATION

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (Hall du bâtiment administratif), sur le site Renaudel et sur le site du Centre universitaire d'Agen et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.



ARTICLE 3: EXÉCUTION

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 03 avril 2017.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.